ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 58379

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le manque criant de laboratoires agréés en région Rhône-Alpes pour effectuer le test de dépistage de l'ESB pour les bovins de plus de trente mois. En effet, ce test constitue un élément indispensable à l'accès au marché, c'est donc un élément stratégique fondamental pour l'avenir des éleveurs rhônalpins. Devant l'urgence de la situation, il lui demande s'il entend répondre à la demande des éleveurs rhônalpins en programmant la mise en place de laboratoire agréés, et ce en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Texte de la réponse

Le règlement communautaire du 18 décembre 2000 a rendu obligatoire la réalisation de tests rapides de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine sur tous les bovins de plus de trente mois entrant dans la chaîne alimentaire. Pour faire face à la forte augmentation de la demande en analyses liée à cette mesure, le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis le mois de décembre 2000 une extension du réseau de laboratoires agréés. C'est ainsi que leur nombre est passé de 13 au début de l'année à plus de 50 à la mi-mars, permettant de satisfaire la totalité de la demande nationale en tests depuis la deuxième quinzaine du mois de janvier. La délivrance des agréments se poursuit de façon à achever la mise en place d'un réseau d'environ 80 laboratoires assurant une couverture géographique satisfaisante, et proposant par conséquent une solution de proximité aux abattoirs. Avec 5 laboratoires actuellement agréés, situés dans l'Ain, l'Isère, la Loire (2) et le Rhône, la région Rhône-Alpes dispose d'une capacité analytique permettant de répondre sans difficulté à la demande qui représente, selon les dispositions réglementaires actuelles et dans des conditions de marché normales, environ 3 000 tests par semaine. De plus, le laboratoire départemental de la Drôme, qui a été autorisé le 19 février 2001 à engager la procédure d'agrément, devrait être opérationnel dans le courant du mois d'avril. Enfin, le laboratoire départemental de la Savoie a manifesté son intérêt pour la réalisation de tests de dépistage de l'ESB, mais doit encore mener des travaux de mise en conformité pour être éligible à l'agrément.

Données clés

Auteur : M. Henry Chabert
Circonscription : Rhône (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58379
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1177
Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2694